

Référent

Articuler l'analyse AT et la démarche d'EvRP pour améliorer les pratiques prévention de son entreprise

Objectifs



- Mettre en oeuvre les démarches complémentaires d'évaluation des risques professionnels et d'analyse d'accident du travail.
- Concevoir un plan d'actions issu d'une analyse des risques professionnels combinant les démarches d'évaluation des risques professionnels et d'analyse des accidents du travail

Accès de la formation aux personnes en situation d'handicap

- Nous consulter au préalable
- Supports et documents projetés en police MARIANNE préconisée pour les personnes dyslexiques

Public concerné

- Toute personne désignée par le chef d'établissement pour déployer la stratégie d'analyse des risques définie par le dirigeant dans la lettre d'engagement en mettant en oeuvre les démarches d'évaluation des risques professionnels et d'analyse des accidents du travail.

Pré-requis

- Obligatoire : Avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne "acquérir des bases en prévention des risques professionnels" de l'INRS ou avoir suivi la formation "Obtenir des compétences de base en prévention" dispensée dans les services prévention des caisses de Sécurité Sociale.
- Préconisé : l'employeur a participé à une journée de formation organisée par la CARSAT "Engager et maintenir une démarche de prévention pérenne dans son entreprise (coût pris en charge par le réseau)

Contenu

- L'état des lieux des pratiques prévention de son entreprise en matière d'évaluation des risques et d'analyse des Accidents du Travail
- Les missions du référent EvRP / AAT
- L'analyse des risques professionnels
- Dégager des mesures de prévention après avoir :
 - Conduit une démarche d'analyse des accidents et presque accidents
 - Mené une démarche d'évaluation des risques professionnels
- La construction d'un plan d'action adapté facilitant la prise de décision du dirigeant



Référent

Articuler l'analyse AT et la démarche d'EvRP pour améliorer les pratiques prévention de son entreprise

Durée

Caractérisation des journées de formation :

4 jours (28h) de face à face non consécutifs + 1 jour a minima pour un travail d'intersessions.

Pour la bonne réalisation des exercices et maintenir la dynamique d'apprentissage, la durée séparant les 2 séquences doit être comprise entre 2 et 4 semaines.

Travail d'intersessions :

L'acquisition des compétences et de la maîtrise des outils nécessite des mises en situations professionnelles.

Les participants mettront en œuvre des outils dans des situations réelles de travail au sein de leur entreprise à partir d'une fiche de consignes

Le 4e jour de face à face pédagogique permettra la vérification de l'appropriation des outils, leurs ajustements et les compléments nécessaires

Nombre de stagiaires

- Groupe de 10 personnes maximum

Modalités pédagogiques

- Formation en présentiel
- Cette formation-action s'appuie sur des exposés didactiques, des mises en situation et des échanges
- L'acquisition des compétences "méthodologiques" décrites dans le référentiel sous-tend des mises en situation professionnelle (réelles ou reconstituées) avec retours d'expériences.
- Des activités pédagogiques sont prévues entre les sessions de formation permettant la consolidation des apprentissages par des mises en pratiques

Validation

- La validation des compétences est attestée par la délivrance d'un certificat de référent à l'EvRP/ AAT (modèle national FORPREV) . La délivrance du certificat est conditionnée par la validation de la totalité des domaines de compétences évalués.

Profil de votre intervenant

- Formatrice en risques professionnels depuis 20 ans
- Formatrice certifiée par l'INRS en EvRP et AAT
- Formatrice et consultante en Risques Psychosociaux certifiée

Matériel et logistique

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur, paperboard et tableau blanc mis à disposition

Passeport de prévention

- Conformément à l'accord national interprofessionnel du 9 décembre 2020 par la loi du 2 août 2021 , cette formation sera intégrée dans le passeport prévention des participants